

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINÉ donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) Pour répondre à l'évolution des demandes d'enseignement artistique des usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental et de l'école d'arts plastiques, il est proposé de créer :

- un poste d'enseignant en guitare classique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet, à raison de 15 heures (15/20ème). Le poste créé précédemment à temps non complet (14,5/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en flûte sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps complet. Le poste créé précédemment à temps non complet (16/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en jours d'Angles sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 3 heures (3/20ème). Le poste créé précédemment à temps non complet (5/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en dessin sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 10 heures (10/20ème). Le poste créé précédemment à temps non complet (8/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.

2) En raison du départ en retraite de la responsable de la médiathèque du centre et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste de catégorie A de la filière culturelle sur le grade de bibliothécaire principal ou sur les grades du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade de bibliothécaire sera supprimé, après avis du comité technique.

3) Afin de maintenir les activités d'accueil et d'entretien qui étaient assurées par 2 personnes en contrat aidé à la piscine de Lencloître, il est proposé de créer 1 poste d'agent d'accueil et d'entretien avec des missions de secrétariat sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet et 1 poste d'agent d'accueil et d'entretien sur les

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°4

page 2/3

grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

4) Suite à la mobilité interne de la responsable de la médiathèque de Bonneuil-Matours en date du 1er septembre 2018 et afin d'assurer une continuité de service, il est proposé de créer un poste sur les grades d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°6 du bureau du 9 juillet 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

1) 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet (15/20ème),

1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps complet (20/20ème),

1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (3/20ème),

1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (10/20ème),

2) 1 poste sur le grade de bibliothécaire principal ou d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou d'attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet,

3) 1 poste sur les grades d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,

1 poste sur les grades d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,

4) 1 poste sur les grades d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°4

page 3/3

d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe ou d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER